

**Formulaire de demande de communication de données  
confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS  
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS**

**Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : Statbel/IBSA/IWEPS/VSA<sup>1</sup>**

**Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. GDPR) / Responsable des données <sup>2</sup>**

Fonction : Administrateur général, ~~Directrice~~, ~~Directeur général~~, Statisticien en chef<sup>1</sup>

Nom : Brunet

Prénom : Sébastien

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve 2 à 5001 Belgrade

Tél : 081 46 84 20

Fax :

E-mail : s.brunet@iweeps.be

-----  
**A compléter en cas de sous-traitance**

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe<sup>1</sup>

Contrat de confidentialité à joindre

Tél :

Fax :

E-mail :

**Le Responsable de traitement atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.**

Attestation du responsable de traitement : Oui/Non <sup>1</sup>

**Finalités du traitement**

**1/ Base légale**

Le décret du 14 décembre 2003 portant création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

**2/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis**

Statbel a développé une nouvelle nomenclature des ménages conformément aux exigences d'Eurostat pour le recensement 2021. L'objectif serait d'adopter également cette nouvelle nomenclature pour la démographie, éventuellement dans une version simplifiée, afin d'avoir une cohérence entre le recensement et la démographie.

Il est donc important de valider cette nouvelle nomenclature des ménages par rapport à l'ancienne en collaboration avec les autres partenaires du groupe de travail démographie. Cela permet de détecter et

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution et le GDPR EU-2016/679)

de corriger les éventuelles erreurs/ limitations de la nouvelle nomenclature avant de passer à la nouvelle nomenclature.

**Durée de conservation des données <sup>3</sup> :**

1 an

**Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données**

Ce délai doit être suffisant pour valider la nouvelle typologie HH par rapport à l'ancienne

**Délai de communication des données souhaité :**

Courant avril 2021

**Description détaillée des données demandées (catégories de personnes concernées, type d'enquête, année(s) de référence, périodicité et détail des données, périodicité éventuelle de la demande de données**

Composition des ménages selon la nouvelle typologie des ménages pour le stock 2016. Il s'agit d'une livraison ponctuelle pour pouvoir valider la nouvelle typologie des ménages par rapport à l'ancienne.

**Liste des variables demandées**

ID\_DEMO (identifiant de la personne), ID\_HH (identifiant du ménage), ID\_NUCLEUS (noyau familial), HST (position dans le ménage), TPH (type de ménage), SPH (taille du ménage), FST (position dans le noyau familial), TFN (type de noyau familial), SFN (taille de noyau familial) et LMS\_DET (état matrimonial)

**Expliquer en quoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs décrits ci-dessus (par variable, apporter la preuve de la proportionnalité). Il convient d'apporter la preuve que la communication des variables demandées fait partie intégrante des objectifs statistiques poursuivis.**

Stock 2016 ; données sur la nouvelle nomenclature des ménages	Besoin exact	Pour le stock 2016 - données sur la nouvelle nomenclature des ménages ID_DEMO, ID_HH, ID_NUCLEUS, HST, TPH, SPH, FST, TFN, SFN en LMS_DET.
	Preuve de proportionnalité	Cette base de données est la base de données à valider. L'ID_DEMO permettra de comparer la nouvelle et l'ancienne typologie des ménages au niveau individuel. Les autres variables contiennent le résultat obtenu après application de la nouvelle typologie des ménages qui fait l'objet de l'exercice de validation avec la typologie des ménages actuellement utilisée.

<sup>3</sup> A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

